

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité	376

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.4221-1,
- VU** le Code de l'éducation, notamment l'article L.533-1,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 18 octobre 2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT

- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la sensibilisation contre les stéréotypes en lien avec les départements présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la promotion de la mixité dans l'emploi auprès des recruteurs par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à l'accueil des femmes victimes de violences par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la correction d'une erreur textuelle laissant penser que les violences faites aux enfants ne sont qu'un corolaire des violences faites aux femmes par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à l'aide à l'échelon régional de l'action du Défenseur des droits par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la concertation avec le monde associatif et à la création d'une cellule d'observation de la vie associative régionale par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la création d'une plateforme de ressource pour les associations par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la désignation d'un élu référent à la vie associative par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la suppression du dispositif de parrainage entre les élus régionaux et les classes de lycéens par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire consistant à remettre en place le Conseil régional des jeunes par le groupe Printemps des Pays de la

Loire;

- le rejet de l'amendement non budgétaire consistant à faire des Pays de la Loire la première région antigaspi de France par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la suppression de la prime aux jobs étudiants par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la suppression du terme « étudiantin » et de ses dérivés par le groupe Printemps des Pays de la Loire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la formation citoyenne pour la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes présenté par le groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'habitat inclusif partagé et accompagné présenté par le groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement budgétaire relatif à la lutte contre la précarité étudiante présenté par le groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport présenté par le groupe L'Ecologie Ensemble;
- le rejet de l'amendement budgétaire relatif au soutien des associations d'intérêt collectif et employeurs présenté par le groupe L'Ecologie Ensemble;

CONSIDERANT la tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la nouvelle stratégie "Egalité, Civisme et Engagement" du programme 376 - Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité présentée en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Victoria DE VIGNERAL, Eléonore REVEL

REÇU le 25/10/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs